



Je travaille 4h30 en continue, ai-je le droit à un temps de pause intermédiaire.

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 13 février 2009

Monsieur, Madame,

Je suis employée en tant que Agent de service, je travaille 4h30 en continue, ai-je le droit à un temps de pause intermédiaire.

D'autre part, mon ancienne sté a été reprise, et la nouvelle nous demande un surplus de travail, sans nous autoriser d'heures supplémentaires. Ai-je également des droits face à cette demande.

Dans cette attente, je vous remercie par avance.

Salutations.

S H

Réponse :

Notre domaine de compétence se limite aux lois et règlements qui régissent le contrôle du tabac. Nous pouvons cependant vous dire que, pour des activités normales, la seule pause prévue au code du travail intervient après 6 heures consécutives de travail.